



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exploitations

Question écrite n° 2588

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la suppression de l'aide financière à la transmission d'exploitation (ATE). Cette aide créée par un décret du 20 septembre 2000 était, jusqu'à cette année, attribuée à sa demande, au chef d'exploitation, dont la succession familiale n'était pas assurée et qui transmettait en priorité tout ou partie de son exploitation à un ou plusieurs jeunes agriculteurs s'installant dans les conditions d'octroi des aides à l'installation mentionnées par le code rural. Cette aide visait clairement à favoriser l'installation de jeunes « tiers » et à limiter le démantèlement par un agriculteur cédant sans succession familiale son exploitation au seul bénéficiaire d'exploitants déjà installés. Elle lui demande donc de bien vouloir maintenir ce dispositif ou de lui préciser quelle mesure équivalente il entend prendre dès cette année pour encourager l'installation de jeunes et nouveaux agriculteurs et orienter les cédants à leur transmettre leur exploitation.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2588

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 août 2007, page 5091

Question retirée le : 18 septembre 2007 (Retrait pour cause de question identique)